

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 12 octobre 2017, sous la présidence de Mr CORABOEUF Arnaud.

Présents : Mrs CORABOEUF, DOS SANTOS, GROENEWEG, KASSA, SELSCHOTTER B, SELSCHOTTER S. et Mmes DENEUBOURG, THOMASSE, GRAVELET.

Absents excusés : Mme BARRAS donnant pouvoir à M. LOURDEL ; Mme PAIN.

Secrétaire de séance Mr KASSA

Début de séance : 20 h20

Approbation du précédent conseil municipal du jeudi 31 août 2017 à l'unanimité.

ANNULATION DELIBERATION DU 26 JUILLET 2016 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES CARAVANES :

Compte tenu de l'arrêté n° 45-2017 en date du 4/09/2017 interdisant le stationnement et l'installation de caravanes et de véhicules pouvant servir de lieux d'hébergement dans le périmètre de protection de monuments historiques ou classés tels que décrits dans le Plan Local d'Urbanisme, la délibération du 26 juillet 2016, concernant le stationnement des caravanes, est annulée à l'unanimité.

Un panneau d'interdiction de stationnement sera mis en place pour matérialiser cette interdiction.

SUPPRESSION DE POSTE :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la suppression des temps d'activités périscolaires, les postes de certains agents ont été réorganisés. La création au 1^{er} septembre 2017 de 3 postes permanents à temps non complet a été votée lors de la dernière réunion. Il y a donc lieu de supprimer les anciens postes.

Il propose à l'assemblée de supprimer, à compter du 1^{er} novembre 2017 les 3 postes permanents à temps non complet suivants :

- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire de 26.79 h : Mme BLANCKAERT Marinette,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28 h : Mme NERRE RISPAL Corinne,
- Adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 33.95 h : Mme TUSSET Claudine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la suppression des 3 postes à l'unanimité.

LOYER DE L'ÉPICERIE

Mr le Maire souligne la difficulté financière des commerçants de notre village. Après avoir énuméré les facilités proposées par la mairie pour chacun d'entre eux, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduite de la gratuité du loyer de l'épicerie du village pour une durée d'une année.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME D'ASTREINTE

Les week-ends d'astreinte du vendredi soir au lundi matin concerneraient 6 évènements :
Les vœux du Maire, le 8 mai, le 14 juillet, la fête de la Saint-Maurice, le 11 novembre, le marché de Noël.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour mettre en place ce système d'astreinte. Un dossier lui sera adressé rapidement afin de prendre une délibération lors d'un prochain conseil.

BUDGET 2017 GROUPE SCOLAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier comme suit le budget 2017 Groupe Scolaire :

Dépense de fonctionnement :

Personnel titulaire	compte 6411	+ 9 000.00 €
Entretien de bâtiments	compte 615221	- 9 000.00 €

TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES POUR LES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (10 pour et 1 contre) le principe d'une tarification pour la location de la salle des Fêtes aux Associations.

Les modalités de mise en œuvre seront examinées lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Mme DENEUBOURG donne le compte rendu de l'intervention qu'elle a faite lors de la réunion organisée par l'AML (Association des Maire du Loiret) sur le poids des impayés dans les budgets des collectivités locales. Mme DUMAS l'accompagnait. Elle explique au Conseil que son intervention décrivait l'action menée par la commune pour le recouvrement par prélèvement automatique de l'assainissement.

Elle informe le Conseil que le repas des séniors organisé par le CCAS aura lieu le samedi 9 décembre à 12 h 30 au restaurant « Le Lion d'Or ». Les bons à retirer en mairie pour les personnes ne participant pas au repas, seront disponibles à partir du 12 décembre.

Mr GROENEWEG informe le Conseil que le car n'a pas trouvé de sérieux acquéreurs.

Fin de Séance : 22 h